

Délivrance des Diplômes et attestation de réussite

Délivrance des diplômes et diplômes intermédiaires

Pour les diplômes terminaux (Licence 3, DUT, DEUST, Master 2), vous les recevrez, au cours de l'année qui suit votre réussite au diplôme, en recommandé, à l'adresse fixe indiquée dans votre dossier d'inscription administrative. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Si vous avez changé d'adresse, veuillez contacter : murielle.gamache@univ-valenciennes.fr

Pour les diplômes intermédiaires (Licence 2 – DEUG et Master 1 – Maitrise), le retrait s'effectue au guichet du Service Scolarité.

Vous êtes étudiant étranger et votre adresse fixe est à l'étranger, votre diplôme sera conservé par le Service Scolarité.

Délivrance d'attestation de réussite

Vous avez besoin d'une attestation de réussite, vous pouvez soit :

- télécharger le document ci- après [attestation de réussite](#)
- retirer le document auprès du Service Scolarité.

Ce document est à remplir et à renvoyer par voie postale au Service Scolarité.

Duplicata de diplômes

L'original de votre diplôme a été détruit, perdu ou volé, un duplicata peut être établi.

Pour cela, un courrier, adressé à l'attention de M. le Recteur, précisant vos : nom, prénom, date de naissance, intitulé du diplôme, adresse ainsi que les circonstances de la perte de ce diplôme, doit être transmis par voie postale au Service Scolarité.

Aucune demande ne sera traitée durant la période d'inscription administrative qui s'étend du 1^{er} juillet au 15 octobre de chaque année.

Relevés de notes

Les relevés de notes sont délivrés par les secrétaires pédagogiques.

Adresse du Service Scolarité

UVHC SCEVE-SCOLARITÉ
MAISON DES SERVICES À L'ÉTUDIANT
LE MONT-HOUY 59313 VALENCIENNES CEDEX 9